

CONDITIONS GENERALES

1. Les présentes conditions concernent toutes les formations planifiées par l'ISFB, qu'il s'agisse de cours à la carte ou de formations préparant à un certificat ou un diplôme.

Elles ne concernent pas les cours conçus spécifiquement pour un client (« Intra ») ni les cours/formation post-grades de la HES Kalaidos Banque & Finance (Romandie).

2. Toute inscription individuelle se fait par le biais de notre site Internet. Celle-ci vaut contrat entre les parties et reconnaissance de dettes au sens de l'Article 82 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

De plus, toute inscription à une formation préparant à un certificat ou un diplôme implique l'acceptation du règlement d'examen de l'institut.

3. La facture est émise par e-mail à réception de l'inscription, que le paiement ait été fait en ligne ou non. Le destinataire de la facture (et donc le débiteur) est celui mentionné par le participant lors de l'inscription en ligne (participant ou employeur).

4. La facture est due à réception ; elle est exigible dans les 30 jours. Passé ce délai, le participant ou son employeur s'expose à une majoration de celle-ci de CHF 50.- pour frais administratif de rappel.

La participation à la formation est conditionnée au paiement préalable et intégral du montant dû (sauf accord écrit concernant d'éventuelles facilités de paiement).

5. L'ISFB n'est en aucun cas responsable des événements de quelque nature que ce soit, empêchant une personne inscrite de participer à la formation. Toute annulation de la part du participant est de sa seule responsabilité.

En cas d'annulation effectuée, par écrit et datée, dans un délai supérieur à 30 jours avant la formation, l'ISFB rembourse les montants payés à hauteur de 80%.

En cas d'annulation effectuée, par écrit et datée, dans un délai inférieur à 20 jours avant la formation, aucun remboursement ne sera effectué et les montants non payés restent intégralement dus. Le report sur une prochaine session reste cependant possible sauf en cas de « no-show » ou en cas de non-paiement intégral le jour de la formation.

6. Dans le cas où c'est l'employeur qui finance tout ou partie de la formation, le candidat accepte que des informations régulières lui soient transmises.
7. Une attestation de suivi de cours est remise à chaque participant, pour autant que son taux de présence atteigne au moins 75%.

Dans le cas de certificat ou de diplôme, un relevé de notes est remis dans les 20 jours ouvrables suivant la date de l'examen final. Les certificats et diplômes sont remis lors de la « Fête des lauréats » au mois de novembre suivant la fin de la formation.

Toute demande d'attestation supplémentaire ou duplicata de certificat/diplôme est facturée CHF 50.-.

8. Les dates de cours sont fixées par l'ISFB avec les intervenants ; elles peuvent faire l'objet de modifications notamment du fait de l'indisponibilité non prévisible d'un intervenant. Une telle modification constitue un juste motif d'annulation sans pénalité pour le participant à qui la nouvelle date ne conviendrait pas (remboursement à 100% dans le cadre de cours à la carte et remboursement prorata temporis dans le cadre d'une formation qualifiante). Celui-ci doit néanmoins signifier formellement son refus de report de date à l'ISFB avant le début de la formation faute de quoi, il sera réputé avoir accepté la modification.

La Direction de l'ISFB se réserve le droit de ne pas confirmer une formation qui recueillerait un nombre insuffisant d'inscriptions. Cette décision est communiquée aux personnes inscrites 15 jours au moins avant la date prévue de la formation. Dans ce cas, les inscriptions sont directement reportées sur la session suivante, sauf demande express contraire du participant (voir point 8 & 1 ci-avant).

9. La Direction de l'ISFB peut également, pour motif sérieux (antécédent de toute nature ayant fait l'objet d'un avertissement écrit ou infraction à la législation en vigueur), refuser une inscription ou exclure un participant d'une formation.
10. Les données personnelles remises volontairement par les participants lors de leur inscription en ligne, sont stockées sur des serveurs en Suisse.

Conformément à la LPD (loi suisse sur la protection des données), ces données sont consultables et modifiables en tout temps par les participants via leur compte MyISFB, compte ayant servi pour l'inscription.

En cas de formations diplômantes (certificats ou diplômes), les données sont conservées 5 ans (certificats) ou 10 ans (diplômes). Pour les autres formations, les participants peuvent demander par écrit leur effacement. Celui-ci sera effectif le 31 décembre suivant la fin de la formation. En cas de demande de suppression des données personnelles, aucun duplicata d'attestation, de certificat ou de diplôme ne sera plus possible.

Ces données personnelles ne sont utilisées que par l'ISFB pour ses propres besoins de gestion administrative et pour tenir informés les participants d'autres formations à venir susceptibles de les intéresser.

11. L'ISFB décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation de valeurs dans ses locaux.
12. Le for juridique est à Genève.
13. Ces conditions générales peuvent être modifiées en tout temps.

Les présentes conditions générales entrent en vigueur au 1er mars 2022.

F. Kohler
Directeur